

DÉCEMBRE 2021

Renouvellement de l'abonnement au journal paroissial

En cette fin d'année, il est temps de penser à renouveler l'abonnement au journal paroissial « *Le Sel de l'Attert* » et, éventuellement, au mensuel *L'Appel*. Comme chaque année, nous vous proposons deux formules d'abonnement au choix :

- ✓ **Journal paroissial uniquement :** 8 euros
- ✓ **Journal paroissial et mensuel *L'Appel* :** 22 euros (8 + 14 euros).

Nous vous demandons de vous réabonner de préférence par virement sur le compte :

BE33 0004 1270 0846

Journal paroissial du Val d'Attert
Rue de la Fontaine 272 – 6717 Attert.

Nous nous permettons d'insister pour que ce renouvellement se fasse le plus rapidement possible, de préférence **avant le 15 décembre 2021**. Il est particulièrement important de ne pas tarder pour l'abonnement au mensuel *L'Appel*, pour lequel nous devons passer commande fin décembre.

Si vous souhaitez ajouter un **don** pour les missions ou pour votre communauté chrétienne au montant de l'abonnement, n'oubliez pas de **l'indiquer en communication** : « Don pour les missions : ... euros » ou « Don pour la communauté chrétienne d'Attert : ... euros ».

☐ Samedi 4 décembre

Thiaumont 18h00 Messe 22^e anniversaire pr **Lucien Boegen** et pr les défts fam. Boegen-Schiltz ; messe anniversaire pr **Albert Birchen**, pr **Pauline Weis** et pr **Andrée Birchen**, pr les défts fam. Weis-Peter, Birchen-Pallage et Fasbender-Berguet ; pr **Marie-Christine Demoulin**, René et Nestor Arend, pr **Elvire Prom** et **Emile Oswald** ; pr **Cécile Lahir**, **Albert Weis** et les défts fam. Weis-Peter et Lahir-Bournay ; pr **Louis Ries** ; pr **Marie-Louise Gérard** et **Jean Antoine**

☐ Dimanche 5 décembre – 2^e dimanche de l'Avent

Attert 9h30 Messe dominicale

Messe pr **Hortense Richard** (off) ; pr **Ghislaine Welter**, **Germain Welter** et leurs parents ; pr les vivants et les morts des familles **Hamori**, **Tabary**, **Picavet** et **Cavasini**

Nobressart 11h00 Grand-messe paroissiale

Messe pr **Fernande Wagner** (off) ; messe fd à une intention particulière (IG)

- ☐ **Lundi 6 décembre** Attert – Résidence 11h15 : messe
- ☐ **Mardi 7 décembre** Thiaumont 18h00 : adoration – 18h30 : messe
- ☐ **Mercredi 8 décembre** Thiaumont 18h00 : adoration – 18h30 : messe
- ☐ **Jeudi 9 décembre** Thiaumont 18h00 : adoration – 18h30 : messe
- ☐ **Vendredi 10 décembre** Thiaumont 18h00 : adoration – 18h30 : messe

☐ Samedi 11 décembre

Schockville 18h00 Messe pr **Yvon Moris** ; pr les défts fam. **Heinen-Mercatoris** ; pr les défts fam. **Feller-Dufey**

□ **Dimanche 12 décembre – 3^e dimanche de l’Avent**

Nothomb 9h30 Messe dominicale

Messe anniversaire pr **Henriette Scholtès**, pr Léonie Scholtès, Emile, René, Justin et Hubert Scholtès, Catherine Trausch, Lucien Schannes, Mike Renaut, Liliane Kayser, Jean-Marc et Eric Servais, Jeanne Vassart, Albert et Victoria, Agnès François

Nobressart 11h00 Grand-messe paroissiale

Messe pr Eugène Colling (off) ; pr les vivants et les morts des familles Hamori, Tabary, Picavet et Cavasini ; messe fd à une intention particulière (IG)

- | | | |
|-------------------------------|---------------------------|--|
| □ Lundi 13 décembre | <i>Attert – Résidence</i> | <i>11h15 : messe</i> |
| □ Mardi 14 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |
| □ Mercredi 15 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |
| □ Jeudi 16 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |
| □ Vendredi 17 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |

□ **Samedi 18 décembre**

Tontelange 18h00 Messe anniversaire pr Marcel Ferber et pr les défts fam. Wernimont-Grein ; pr Adrien Wampach et Lina Meyer ; pr Odette Ragon et les défts fam. Hubert-Ragon-Barthel ; pr Anna et Ernest Ney et pr Anny Bilocq ; pr Jean-Claude Eicher (off) ; pr Anita Incoul (off)

□ **Dimanche 19 décembre – 4^e dimanche de l’Avent**

Attert 9h30 Messe dominicale

Messe pr Ghislaine Welter, Germain Welter et leurs parents ; pr Martine Custinne (off) ; pr les vivants et les morts des familles Hamori, Tabary, Picavet et Cavasini

Nobressart 11h00 Grand-messe paroissiale

Messe fd à une intention particulière (IG)

- | | | |
|-------------------------------|---------------------------|--|
| □ Lundi 20 décembre | <i>Attert – Résidence</i> | <i>11h15 : messe</i> |
| □ Mardi 21 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |
| □ Mercredi 22 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |
| □ Jeudi 23 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |

□ **Vendredi 24 décembre – Veille de Noël**

Attert 18h30 Messe des familles

Messe pr notre communauté chrétienne



Thiaumont 24h00 Messe de minuit

Messe pr Anne-Marie Herman (off) ; pr Marcel Rollin (off) ; pr Marie-Louise Colling (off)

□ **Samedi 25 décembre – Jour de Noël**

Post 10h30 : Grand-messe paroissiale

Messe pr Jean-Pierre Nicolay et Eliane Materne ; pr Albertine Stoffel et Pierre Thomas, Camille et Jean-Marie Thomas et Marie-Josée Geimer ; pr Hilda et Félix Klensch-Wolff, Raymond, Joseph et Léonie Klensch-Schmitz, Catherine et Michel Wolff-Knaus et pr Jean-Edmond Vrancken



□ **Dimanche 26 décembre – Sainte Famille**

Nothomb 9h30 Messe dominicale

Messe pr les vivants et les morts des familles Hamori, Tabary, Picavet et Cavasini
Pour Metzert : pr Madeleine Moreau

Nobressart 11h00 Grand-messe paroissiale

Messe 4^e anniversaire pr Alfred Mattern et pr les défts fam. Mattern-Maréchal et Thommes-Simon ; messe fd à une intention particulière (IG)

- | | | |
|-------------------------------|---------------------------|--|
| □ Lundi 27 décembre | <i>Attert – Résidence</i> | <i>11h15 : messe</i> |
| □ Mardi 28 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |
| □ Mercredi 29 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |
| □ Jeudi 30 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |
| □ Vendredi 31 décembre | <i>Thiaumont</i> | <i>18h00 : adoration - 18h30 : messe</i> |

Cours de religion : La « prière instante » de l'Instance

Face aux menaces qui pèsent sur le maintien du cours de religion dans l'enseignement officiel, Mgr Harpigny, au nom de l'Instance pour le cours de religion, a rédigé cette « prière » très pressante.

Dans un contexte politique difficile pour l'avenir des cours de religion catholique, à la demande de Mgr Harpigny, évêque référendaire pour le cours de religion, la Conférence épiscopale a constitué – dès 2015 – une Instance pour le suivi de ces cours, composée des délégué(e)s épiscopaux pour l'enseignement, d'un conseiller émérite de l'ex-ministre de l'Enseignement et du porte-parole de la Conférence épiscopale. Elle a trois missions : la recherche, la communication et la participation aux structures de concertation relatives aux cours de religion.

Des cours garantis par l'article 24 de la Constitution

Depuis sa création, l'Instance travaille activement à soutenir les professeurs de religion dans les différents réseaux d'enseignement et veille à argumenter la pertinence de ce cours tel qu'il est aujourd'hui dispensé. En bonne synergie avec les autres Cultes reconnus en Belgique, elle souligne les enjeux essentiels du maintien d'un tel cours dans la formation des élèves. Ces enjeux sont de différents ordres. Dans l'enseignement libre catholique, ce cours de deux heures par semaine fait intégralement partie du cursus des élèves comme le souligne le nouveau texte de référence « Mission de l'école chrétienne ». Pour ce qui concerne les réseaux de l'enseignement officiel, l'article 24 de la Constitution est particulièrement explicite sur le fait que le choix de l'enseignement d'une des religions reconnues ou de la morale non confessionnelle doit être proposé aux élèves qui fréquentent les écoles des réseaux de l'enseignement officiel, du début à la fin de l'obligation scolaire. Il ajoute même que « Tous les élèves soumis à l'obligation scolaire ont droit, à charge de la communauté, à une éducation morale ou religieuse ».

80 à 90 % des parents continuent de choisir l'un des cours de religion ou de morale

Depuis 2015, un cours de philosophie et citoyenneté a été introduit dans le cursus scolaire à raison d'une heure par semaine dans l'enseignement officiel, au détriment d'une heure de religion ou de morale. En même temps, les parents étaient désormais autorisés à demander une dispense de ce cours pour leur enfant. Dans cette situation de dispense, l'élève concerné suit une seconde heure de philosophie et de citoyenneté. Depuis plus de 6 ans, les parents ou les personnes responsables d'un élève ainsi que les élèves majeurs sont ainsi consultés dans l'enseignement officiel. Même si l'on constate un léger tassement des chiffres, 80 à 90 % d'entre eux continuent de choisir l'un des cours de religion ou de morale et ne demandent pas la dispense. Il y a là un signe citoyen, peut-être aussi l'expression d'une attache culturelle au religieux, que les décideurs politiques ne devraient pas négliger. D'autant que la Convention européenne des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

proclament la liberté des parents de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions. Outre une question de tradition et/ou de conviction familiale, ce large soutien des parents aux cours de religion ou de morale trouve probablement son fondement dans les objectifs actuellement poursuivis dans ces cours.

Les trois objectifs des cours de religion

Premier objectif : travailler des questions de sens en ouvrant les élèves à la dimension religieuse. Donnés par une personne mandatée et formée par des institutions académiques reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces cours permettent aux élèves d'apprendre à se situer par rapport à l'éclairage que donne la dimension religieuse aux questions de sens.

Deuxième objectif : construire le vivre ensemble, lieu de questionnement, de recherche, de découvertes, d'expression respectueuse et d'écoute, ces cours – qui rassemblent des élèves de cultures et d'appartenances religieuses différentes – leur apprennent à rencontrer l'autre en dépassant jugements et préjugés sans renier pour autant leurs propres convictions. Une libre expression des convictions, éduquée et donc couplée à un usage de la raison, constitue la garantie d'une véritable éducation à la citoyenneté et une protection contre les fondamentalismes.

Troisième objectif : travailler le dialogue tellement essentiel entre culture et religion. Comme le soulignait Olivier Roy, « la crise des religions, visible à travers la poussée des fondamentalismes, vient de la disjonction croissante entre religion et culture. De cette schizophrénie naissent la plupart des phénomènes religieux déviants qu'on peut observer aujourd'hui » (O. Roy, La sainte ignorance. Le temps des religions sans culture, Seuil, 2008). Un des enjeux du cours de religion sera précisément de travailler, de manière rationnelle et critique, le dialogue entre culture et religion. Et ce faisant, apprendre aux élèves à identifier et à rejeter les replis extrémistes et toute forme d'abus de pouvoir. Inversement, si l'enseignement de la religion devait quitter la sphère publique de l'école, il ne faudrait pas s'étonner que la voie soit ouverte à diverses dérives du religieux, sans nul doute liées à cette « ignorance ».

Ramener l'enseignement de la religion dans la sphère privée n'est pas sans danger

Etienne Michel le soulignait à juste titre dans les colonnes de La Libre, le 19 mai 2021, « L'inculture religieuse et l'appropriation du religieux par des groupes fondamentalistes se nourrissant l'une l'autre constituent une réelle menace. » Un groupe de travail parlementaire examine actuellement l'éventuel passage à deux heures par semaine du cours de « philosophie et de citoyenneté » dans les réseaux de l'enseignement officiel. Leurs travaux se mènent à huis clos, mais les quelques informations qui nous parviennent laissent penser que cet éventuel passage se ferait au détriment des cours de religion qui pourraient devenir optionnels.

L'instance n'a toujours pas été consultée par les parlementaires

Malgré nos demandes répétées, ce groupe de travail parlementaire n'a donné aucune suite à notre souhait d'être associés, au moins auditionnés, sur ces questions et réflexions qui impactent l'avenir des cours de religion. Si des groupes représentatifs des enseignants de religion ou de philosophie et de citoyenneté ont été auditionnés, il semble que la seule autorité « culturelle » qui l'ait été soit le Centre d'Action Laïque ! Par ailleurs, plusieurs constitutionnalistes ont été sollicités pour éclairer le travail de ce groupe parlementaire et, selon un membre du cabinet de la Ministre, seuls deux d'entre eux, tous deux professeurs à l'ULB, ont accepté de s'exprimer. Ces refus et constats nous poussent à questionner, dès à présent, l'impartialité des conclusions que sera amené à rendre le groupe de travail parlementaire, dans les prochaines semaines.

Ne baissons pas les bras !

La presse généraliste ne nous permet pas de relayer notre éclairage sur ces questions et enjeux ... et ce n'est pas faute d'avoir essayé de nous faire entendre ! Mais nous ne baissons pas les bras.

En conclusion, sur un plan positif, les objectifs essentiels poursuivis par les cours de religion restent massivement soutenus par les parents et nous nous en réjouissons. Par contre, les refus réitérés auxquels les différents cultes doivent faire face dans leur légitime demande de faire entendre leur voix citoyenne sur les cours de religion restent, à la fois, préoccupants, injustifiables et inquiétants au cœur de notre société multiculturelle et démocratique.

(Mgr Guy Harpigny, Évêque de Tournai,
Évêque référendaire pour les cours de religion catholique)